

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

**Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.**

**1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt**

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Reynès.

**Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.**

**Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :**

[www.fondation-patrimoine.org/41775](http://www.fondation-patrimoine.org/41775)

- **en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :**



### Contacts

FONDATION  PATRIMOINE  **Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon**  
2 bis rue Jules Ferry  
34000 MONTPELLIER  
Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65  
E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)

  **Mairie de Reynès**  
Le Village  
66400 REYNES  
Tél. : +33 4 68 87 18 55  
E-Mail : [.fr](mailto:reynes.fr)

# SOUSCRIPTION

## Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/41775](http://www.fondation-patrimoine.org/41775)



**EGLISE  
SAINTE MARIE  
DU VILAR  
REYNES**



FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don** pour soutenir la restauration de l'Eglise Sainte Marie du Vilar de Reynès et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de  50 €  80 €  100 €  
 150 €  autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :  
 de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU**  de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :**  
**Fondation du Patrimoine – Eglise de Reynès**

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :  
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 = 66 d'économie d'impôt,  
- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 . Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 . Un don de 100 = 75 d'économie d'impôt  
Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 = 300 d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

**Par courrier**

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Eglise de Reynès ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

**Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal**

**Par internet**

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/41775](http://www.fondation-patrimoine.org/41775)

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

## Eglise Sainte Marie du Vilar à Reynès.



Reynès en catalan, *Reiners* ou *Reyners* est une commune située dans le département des Pyrénées-Orientales, ses habitants sont appelés les Reynésiens. La commune traversée par le Tech, est frontalière avec l'Espagne et son point culminant est le Roc de France. Le site de Reynès était déjà habité entre le Néolithique (5000 ans a.v. J.C.) et le Chalcolithique (2000 ans a.v. J.C.). Après les Ibères, les Romains arrivèrent dans la région, qu'ils nommèrent « *Pagus Vallis Asperi*, » d'où est issu le nom Vallespir. On doit aux Romains la Via Vallespiriana, qui traversait le territoire de Reynès pour aller à la station thermale d'*Acquae Calidae* (devenue les Bains d'Arles).

En 1825, une piste étroite relie Céret à Arles. Les communications se font surtout à dos de mulet et les rivières se traversent à gué. La route actuelle est créée en 1840.

1861 voit l'inauguration du canal d'arrosage d'Amélie - Reynès - Céret - Maureillas - Saint Jean-Pla-de-Corts, qui permet d'irriguer un important périmètre en rive droite du Tech. Une mine de talc exploitée dès 1876 et une usine de broyage est ouverte en 1888.

En 1895, la voie ferrée Elne - Arles sur Tech est construite, dont le double pont du VILA ("Pont de Fer"), réalisé dans le style EIFFEL. Sur la partie supérieure, circulent les trains de marchandises et de voyageurs, et, sur la partie inférieure les véhicules.

L'église Sainte-Marie du Vilar est une église romane mentionnée pour la première fois dans un document testamentaire daté de 1021. Consacrée le 15 février 1114 par Pedro Bernardo, évêque d'Elne, elle sera donnée au monastère del camp, situé sur la commune de Tresserre.

Constitué d'une nef et d'un chevet plats couverts de berceaux en plein cintre, elle abrite en son chœur un retable en bois sculpté du 18<sup>ème</sup> siècle, un beau christ de la fin du 16<sup>ème</sup> siècle début 17<sup>ème</sup> siècle, ainsi que des traces d'une litre funéraire et d'autres éléments décoratifs et liturgiques médiévaux.

Un portail de pierre de taille couvert en plein cintre, présentant des claveaux d'un calcaire ocre jaune localement rare, et fermé d'une double-porte en bois à ferrures à volutes et crapaudine donne accès à la nef. L'escalier extérieur d'accès au clocher, maçonné, daté de 1775, flanque le pignon Ouest de la nef, enjambant le portail d'entrée au moyen d'un berceau en plein cintre en pierre de taille, qui forme narthex.

Une sacristie a été édifée à une époque inconnue, adossée en appentis au côté Sud du chevet. Elle est éclairée par une baie Sud récente.



### Montant et nature des travaux

La première tranche de travaux concerne la réfection des couvertures, la restauration des élévations extérieures.

**Le coût total estimé des travaux est de 107 653 €H.T.**